



Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

22-23 juin 2022, Genève

Engagements du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité

RAPPORT INTÉRIMAIRE

Mai 2022

FR

CD/22/17
Original : anglais
Pour information

Document établi par
la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
et le Comité international de la Croix-Rouge

RÉSUMÉ

La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont consulté les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) et ont collaboré avec elles dans plusieurs domaines liés aux engagements en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité, par exemple pour intégrer ces engagements dans les guides, les politiques, les stratégies ou encore les évaluations ; mieux faire connaître ces engagements ; faciliter les échanges à leur sujet ; proposer des formations et des orientations à leur égard ; suivre leur mise en œuvre ; et créer des indicateurs pour évaluer les progrès réalisés.

1) INTRODUCTION

En 2019, le Conseil des Délégués a adopté à l'unanimité les Engagements du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité (CD/19/R1). Les engagements et les mesures minimales associées visaient à harmoniser et à coordonner les pratiques existant au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) et à veiller à adopter une approche cohérente en matière d'interaction avec les personnes vulnérables et affectées par des crises ainsi que les communautés, et de redevabilité à leur égard, tout en reconnaissant et en respectant les mandats, les rôles, les responsabilités et les capacités propres aux Sociétés nationales, à la Fédération et au CICR.

La pandémie de Covid-19, qui a démarré peu de temps après le Conseil des Délégués de 2019, a plus que jamais mis en évidence l'importance d'interagir avec les communautés de façon soutenue et continue, afin de stimuler la confiance et de faire en sorte que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge conservent leur pertinence dans le soutien aux communautés du monde entier.

2) CONTEXTE

Afin de soutenir la mise en œuvre des engagements, la Fédération internationale et le CICR ont mis en place un plan d'action conjoint en 2019, dans lequel ils se sont engagés à faire rapport au Conseil des Délégués de 2021 (reporté à 2022) sur les progrès accomplis en ce sens. Le présent rapport met en lumière les progrès réalisés au vu de ce plan d'action, ainsi que les difficultés rencontrées, et propose des recommandations concernant les années à venir.

3) ANALYSE/PROGRÈS ACCOMPLIS

Étant donné que la Fédération internationale, le CICR et les Sociétés nationales du monde entier ont été mobilisés par la riposte face au Covid-19 entre 2020 et 2022, de nombreuses activités d'application du plan d'action conjoint ont été reportées, ce qui a perturbé sa mise en œuvre globale. Néanmoins, la résolution du Mouvement relative aux engagements a servi de fondement à l'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge au niveau mondial, et les capacités en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité ont été renforcées dans l'ensemble du Mouvement.

Intégration

La Fédération internationale et le CICR ont consulté les Sociétés nationales et ont collaboré avec elles pour :

- Réviser le guide pilote du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité, ainsi que le kit pratique et les sets pédagogiques qui y sont associés, en s'appuyant sur les engagements et les mesures minimales, ainsi que sur les retours formulés

par les Sociétés nationales. Les versions révisées du [Guide et du kit pratique la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur l'engagement communautaire et la redevabilité \(CEA\)](#) ont été lancées en décembre 2021, et sont en cours de traduction dans six langues au moins.

- Intégrer les principes et les activités en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité découlant des engagements et des mesures minimales au processus d'évaluation et de certification des capacités organisationnelles (ECCO). Les équipes chargées de l'interaction avec les communautés et de la redevabilité ont contribué à la révision du processus ECCO et prennent part actuellement aux débats sur sa restructuration, qui vise à accorder une importance accrue à la redevabilité à l'égard des personnes affectées par des crises et à faire en sorte que les Sociétés nationales soient reconnues comme des acteurs locaux fiables.
- Offrir un soutien technique pour veiller à ce que les engagements en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité soient indiqués et intégrés dans d'autres politiques, stratégies et procédures pertinentes, concernant par exemple l'intervention en cas de catastrophe, les soins de santé, le genre, la protection, les communications, et la gestion du personnel et des volontaires. Par exemple, le Plan et budget de la Fédération internationale comporte un résultat consacré à l'interaction avec les communautés et la redevabilité, et à la confiance ; le CICR dispose quant à lui d'indicateurs sur la redevabilité à l'égard des personnes affectées par des crises, qui sont intégrés à son outil de planification annuelle. En outre, la stratégie du Mouvement en matière de rétablissement des liens familiaux fait de l'interaction avec les communautés et de la participation des personnes affectées par des crises des catalyseurs essentiels.

Sensibilisation

La Fédération internationale et le CICR continueront de consulter les Sociétés nationales et de collaborer avec elles pour :

- Encourager et faciliter le partage de connaissances, l'apprentissage par les pairs et une communauté de pratique au sein des Sociétés nationales, de la Fédération internationale et du CICR et entre eux, ainsi qu'avec des partenaires extérieurs, tout en s'appuyant sur les bonnes pratiques et sur l'apprentissage pour renforcer la sensibilisation et la compréhension de la façon dont l'interaction avec les communautés et la redevabilité contribuent à de meilleurs résultats pour les personnes et les communautés vulnérables et affectées par des crises. Dans le cadre de la riposte au Covid-19, plusieurs séminaires en ligne ont été organisés pour permettre aux Sociétés nationales d'échanger des connaissances, et de nombreuses études de cas ont été publiées et partagées au moyen de différentes plateformes, et notamment le [Community Engagement Hub](#), accueilli par la Croix-Rouge britannique.
- Créer un dossier de sensibilisation spécialisé destiné aux instances dirigeantes, pour qu'elles comprennent et s'approprient mieux les engagements en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité, et pour clarifier leurs rôles spécifiques et leurs responsabilités dans la réalisation de ces engagements. Ce dossier est en cours d'élaboration et sera disponible au cours de l'année 2022.
- Mettre en place un groupe d'ambassadeurs de bonne volonté en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité, composé notamment de secrétaires généraux, de présidents et de dirigeants, afin de promouvoir une communauté d'intention, de défendre une interaction avec les communautés et une redevabilité à leur égard accrues au niveau décisionnel, et d'obtenir un soutien renforcé en faveur des engagements et des mesures minimales en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité. Une réunion de lancement destinée aux ambassadeurs en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité s'est tenue en juillet 2021, en présence de dirigeants de dix Sociétés nationales du monde entier. Les lacunes actuelles en matière de mise en œuvre ont été abordées, ainsi que la nature de l'appui nécessaire de la part de la Fédération internationale. Une réunion de suivi aura lieu en marge du Conseil des Délégués de 2022.

Soutien technique et renforcement des capacités

La Fédération internationale et le CICR ont consulté les Sociétés nationales et ont collaboré avec elles pour :

- Affiner et améliorer les résultats et les indicateurs proposés dans la résolution sur l'interaction avec les communautés et la redevabilité, ainsi que les niveaux de performance et les points de référence, afin d'élaborer un cadre d'évaluation de la performance en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité.
- Garantir la cohérence et l'harmonisation, dans la mesure du possible, avec des engagements internationaux similaires en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité, comme la Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité. Si ce processus a été initié en 2021, il a toutefois été décidé qu'il devrait être intégré aux débats sur la restructuration du processus ECCO, et sera finalisé de cette façon.
- Fournir des lignes directrices claires au sujet des rôles et des responsabilités spécifiques des responsables, des organes dirigeants, de la direction, du personnel et des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en particulier au niveau des sections et des communautés, dans le cadre de la mise en œuvre des engagements en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité. C'est ce que propose le nouveau guide du Mouvement relatif à l'interaction avec les communautés et à la redevabilité, publié en 2021.
- Encourager l'encadrement par les pairs et à l'échelle du Mouvement pour aider les Sociétés nationales à intégrer les approches en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité à leurs méthodes de travail actuelles (y compris aux stratégies, plans annuels et lignes directrices aux niveaux local, national et régional). Plusieurs sessions de formation à l'échelle régionale et mondiale ont eu lieu, pour encourager le partage entre les Sociétés nationales, y compris une session de formation en ligne sur la communication sur les risques et l'interaction avec les communautés, qui a été suivie par plus de 1000 participants. Le CICR a également formé 650 employés en 2021. Début 2022, la Fédération internationale fournissait une assistance technique spécialisée à 43 Sociétés nationales, dans le cadre d'initiatives financées par différents donateurs.
- Mettre en place des procédures opérationnelles normalisées claires, simples et réalistes en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité dans le cadre des opérations d'urgence. Les normes minimales recommandées en matière d'interaction communautaire et de redevabilité en situation d'urgence ont été finalisées en 2021 et sont actuellement à l'essai dans cinq pays au moins. La version finale de ces normes sera diffusée largement en 2022.

Suivi des engagements et des mesures minimales, et établissement de rapports

La Fédération internationale et le CICR ont consulté les Sociétés nationales et ont collaboré avec elles pour :

- Élaborer et mettre en place un système de suivi et d'établissement de rapports visant à évaluer l'avancement de la mise en œuvre des engagements, qui s'appuie sur le cadre d'évaluation de la performance en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité. Ce système a été intégré à la version révisée du guide du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité, et les bureaux régionaux de la Fédération proposent un soutien technique aux Sociétés nationales à ce sujet. Le partenariat humanitaire entre la direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO), la Fédération internationale et les Sociétés nationales dans l'Union européenne comporte une composante détaillée en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité, qui permet d'évaluer la mise en œuvre des engagements du Mouvement par chaque Société nationale sélectionnée.

Conclusion et recommandations

- La Fédération internationale et le CICR s'engagent à continuer de soutenir les Sociétés nationales dans le cadre de leur plan d'action conjoint de 2019.
- Un plan d'action révisé sera rédigé en 2022 ; il tiendra compte des enseignements tirés de la pandémie de Covid-19.
- Un système de suivi devra être mis en place et défendu par les instances dirigeantes du Mouvement, afin de mieux faire état des réalisations et des lacunes dans la mise en œuvre des engagements en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité.